

Image not found or type unknown



## Le voisin et son mur qui me domine:....

Par **teys**, le **25/04/2011** à **08:46**

Bonjour,rnrnrnde par les avocats bénévole, j'aimerais savoir quels sont mes droit face à mon voisin qui m'impose un mur de soutènement de plus de 3 M de haut, il me l'a demandé, sur le coup j'ai dis oui, croyant qu'il resterait reconnaissant et correcte envers moi. je n'ai rien signé.rnrnIl n'a ni peint, ni crépis. ce mur n'est pas esthétique et offre devant mes yeux un "dègeulis" de ciment et de moèlons fendu, à certains endroit.rnrn il a surhaussé, avec des cannisses plastifiées. cela est minable!rnrn que puis-je exiger envers ce voisin?rnrn il a déclaré ce mur en mairie, il est dit-il dans ses droits.

Par **mimi493**, le **25/04/2011** à **12:37**

Allez vérifier en mairie

Par **teys**, le **26/04/2011** à **08:13**

c'est fait la mairie me dit que le voisin direct n'a rien demandé, mais que si son mur ne dépasse pas deux mètres, il a le droit

Par **mimi493**, le **26/04/2011** à **17:49**

Donc vous avez votre réponse

Par **teys**, le **27/04/2011** à **08:31**

que me conseillez vous:rn rn je voudrai demander au voisin de crépir ou peindre son mur qu'il m'impose et qui est vraiment mal construit rn rn comment puis-je le lui demander sans le froisser? rn rn y a t'il une loi qui exige le crépis ou, la peinture? rn rn nest-ce que je peu éventuellement le faire moi-même? rn rn merci de votre réponse urgente..